

DÉPARTEMENT DU
DOUBS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

CANTON
D'ORNANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} décembre 2022

DCM : N° 2022-12-06

**OBJET : URBANISME – CCLL : AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION DES COMMUNES
EN PLU ou CC ou POS Caduc AU SERVICE COMMUN INSTRUCTION ADS**

**L'an deux mil vingt-deux
Le premier décembre**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 25/10/2022
Convocation du Conseil du
15/10/2022
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents tous les membres à l'exception de Isabelle LEFEBVRE, excusée, pouvoir à Patrice PRETOT ; Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à Anne HENRY ; Laurence JACQUIER, excusée, pouvoir à Maxime GROSHENRY ; Christophe FAIVRE-PIERRET, excusé, pouvoir à Nicolas DEMOLY

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris par le Conseil. Mireille PICARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Vu la convention d'adhésion,

Vu la demande croissante de vérification de conformité des demandes d'urbanisme,

Considérant que ce service représente un coût supplémentaire pour le service en raison du déplacement des deux instructrices sur site ;

Considérant qu'un coefficient de 0.40 pour les visites de conformité est ajouté ;

Considérant qu'il est nécessaire d'amender la convention d'adhésion par un avenant à l'article 11 « *dispositions financières* » qui précise le coefficient pour une conformité et qui laisse aux communes le choix des modalités de conformités (systématiques, à la demande, ou pas) ;

Invité à délibérer, le Conseil Municipal **décide la modalité de conformités suivante :**

Conformités systématiques

Et autorise, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion avec la communauté de Communes Loue Lison.

Le Maire,
Maxime GROSHENRY.

